

COMMUNE DE MUTZENHOUSE

CONSEIL MUNICIPAL du 10 MAI 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, SORGIUS Olivier, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie, MEYER Sonia.

Excusé : FABY Geoffray qui donne pouvoir à WICKER Pascal

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sara HAUTECOEUR est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 29 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Le point sur l'amortissement est retiré en absence de plus amples informations de la part de M.BARDON.

Monsieur le Maire indique qu'un point est rajouté à l'ordre du jour concernant une demande de subvention scolaire.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation des élections départementales et régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin prochain. Il est proposé que les conseillers siègent par tranche de 2h30. Le planning définitif parviendra aux conseillers municipaux ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité

GRILLAGE TERRAIN DE FOOT : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire informe les élus que la clôture du terrain de foot est obsolète et qu'il convient de la changer. Lors du conseil municipal du 29 mars 2021, il a été décidé d'attendre d'autres offres avant de se prononcer.

3 entreprises ont été consultées pour l'élaboration d'un devis :

- Jardins CHRIS, 15 rue de la carrière de Mutzenhouse pour un montant de 40 434€ HT,
- La société EDENIA, 3 rue des sources de Wolschheim pour un montant de 42 900 € HT,
- La société MG CLOTURES, 18 rue de la Haute Montée à Dettwiller pour un montant de 45 495€ HT

Le Conseil Municipal,

 **PREND ACTE** des 3 offres réceptionnées.

 **DECIDE D'ATTRIBUER LE CONTRAT A** la société JARDIN CHRIS **POUR** un montant de 40 434€ HT

 **AUTORISE** M le Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELEPHONIQUE : AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT

Monsieur le Maire explique qu'en raison des travaux sur la voirie des rues suivantes : rue de Hochfelden, rue du Houblon, rue de la Prairie et rue des Jardins, il faudrait en profiter pour installer des gaines téléphoniques sous-terraines. En effet, il sera prochainement obligatoire de les rendre sous-terraines et donc la voirie devra être réouverte. Monsieur le Maire propose donc d'installer les gaines dès maintenant.

Aurélie WEBER précise que, de ce fait, les gaines resteront vides pendant quelques années.

Monsieur le Maire fait le point sur la demande faite à Orange concernant la mise en souterrain du réseau téléphonique existant :

- Pour la rue de Hochfelden et la rue du Houblon : 1780€ TTC

- Pour la rue de la Prairie : 3527€ TTC
- Pour la rue des Jardins : 1512€ TTC

Le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** des 3 offres réceptionnées.

➤ **VU** le budget prévisionnel 2021

← **DECIDE** la mise en souterrain du réseau téléphonique existant rue de Hochfelden, rue du Houblon, rue de la Prairie, rue des Jardins

➤ **AUTORISE** M le Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION POSTE EMPLOI NON-TITULAIRE SERVICE TECHNIQUE

Suite à la délibération 2021-11 portant la création d'un poste emploi non permanent d'Adjoint Technique Territoriale à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires, Monsieur le Maire a rencontré différents candidats. C'est la candidature de Monsieur Jean-Georges GUTH qui a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'embaucher Monsieur Jean-Georges GUTH sur le poste d'un **emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial** pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la Commune à raison de **12/35^{ème}** à compter du 01.06.2021.

FIXE la rémunération à l'échelon 1 sur la base de l'indice Brut 354 Indice Majoré 330 ;

PRECISE que la durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce recrutement.

10 voix pour, 1 abstention

AVENANT CONTRAT TELETRANSMISSION ACTES PREFECTURE

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou une obligation de transmission au représentant de l'État signée entre la Préfecture du Bas-Rhin et le Maire de Mutzenhouse.

Vu qu'il est nécessaire de transmettre également par voie dématérialisée les actes budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant permettant d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux actes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention pour une sortie scolaire de l'école de Schaffhouse sur Zorn. Les élèves de CP se sont rendus à la médiathèque de Brumath le jeudi 1^{er} avril 2021. 5 élèves de Mutzenhouse ont participé à cette sortie. La subvention demandée est de 5€ par élève.

Le Conseil Municipal, après délibération :

DECIDE de verser 25,00 € à l'école de Schaffhouse sur Zorn

Adoptée à l'unanimité

